

ASSEMBLÉE NATIONALE21 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 525

présenté par

Mme Galzy, M. Berteloot, M. Blairy, M. Cabrolier, M. Chenu, Mme Dogor-Such, Mme Loir,
Mme Martinez, M. Meizonnet et M. Taché de la Pagerie

TITRE

À la fin du titre, substituer aux mots :

« : un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité »,

les mots :

« pour imposer l'idéologie animaliste aux territoires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement d'appel visant à interroger les députés et le Gouvernement sur le caractère idéologique de la proposition de loi.

L'idéologie animaliste, qui s'apparente à une croyance religieuse, considère l'animal comme l'innocence pure, et l'homme comme un diable qui l'opresse et le maltraite. En cela, elle condamne toute action de l'homme vis-à-vis de l'animal. Elle remet en cause les fondements de notre civilisation : l'élevage, la pêche, la chasse.

Née dans les grandes métropoles, l'idéologie animaliste est le produit d'une sociologie ultra urbaine, ne connaissant finalement que très peu la nature. Elle oppose l'homme au règne animal, alors que ce dernier en fait partie. Elle ne comprend pas que l'humanité, comme de nombreux animaux, utilisent la nature pour survivre et vivre.

La corrida et les courses de taureaux n'intéressent pas les animalistes. Les jeux taurins ne sont qu'une étape vers leur projet révolutionnaire. Après, la chasse, la pêche, l'équitation, l'élevage et

pourquoi pas la possession d'animaux de compagnie seront attaqués. C'est la ruralité qui est menacée. La tauromachie est une digue qui protège la civilisation d'un raz-de-marée destructeur.